Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2011

Septembre

N° 44

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Sienne (La)	1-2
Journées européennes du patrimoine 2011	3
Sainte-Cécile	3-4
Aignerville	4

Sommaire :

La vallée de la Sienne a échappé à un vaste projet d'aménagement de canaux qui entre la baie et Gavray se seraient combinés aux barrages hydrauliques.

Les journées européennes du patrimoine constituent un rendez-vous annuel important. Un accueil sera organisé sur le site protestant du Chefresne.

Franchir la Sienne ne fut pas toujours aisé et certains travaux des ponts et chaussées remettaient en cause certains points de passage. Les habitants de Sainte-Cécile se retrouvèrent dans ce cas à la fin du XVIIIe.

Des associations de plus en plus fréquentes se créent ou adoptent pour objectif la préservation de l'héritage des cimetières. Une conférence donnée en 2010 à Neuilly-la-Forêt (Isigny-sur-Mer) permit de tisser des liens et de rencontrer les bénévoles d'Aignerville (Trévières). Des rencontres avec les élus seront proposées à l'initiative de l'association PRB patrimoine rural du Bessin et l'APPFC association pour la protection du patrimoine funéraire du Calvados.

Le temps des grandes études : le projet de canalisation de la Sienne (suite)

Chaque année plus de 40 000 tonneaux de tangue sont transportés sur les routes. La chaux qui se fabrique à Montchaton, au pont de la Roque et à Hyenville s'importe aussi en grande quantité dans l'intérieur des terres. Les coûts de transport par le canal, selon les ingénieurs, seraient réduits par deux. Le transport des autres objets, tels que les bois, les céréales, les cidres, les fourrages, les pierres à bâtir, etc., permettraient une économie annuelle de 108 000 francs au bénéfice du pays. Le Conseil général de la Manche exprime en 1839 le désir de voire étudier la canalisation de la Sienne, s'il n'est possible jusqu'à Villedieu, du moins jusqu'à Gavray. Il insiste dans sa session suivante de 1840 qu'on s'occupât de l'étude du projet de canalisation de la Sienne en même temps que celle de la Vire supérieure. Mais comme il n'y a plus qu'un seul et même ingénieur pour les deux arrondissements de Coutances et de Saint-Lô, quel que soit le zèle et l'activité de ce jeune et laborieux ingénieur, qui ne laisse rien à désirer, il ne lui a pas été possible encore, avec le service qui lui est incombé, de s'occuper de la Sienne.

L'ingénieur Deslandes termine l'avant-projet qu'il remet au Conseil général en 1841. La Sienne prend sa source à environ trois lieues au-dessus de Villedieu où elle est encore très faible et présente d'ailleurs une pente assez forte qui se continue jusqu'à Gavray, puisqu'entre ces deux points, distants de moins de quatre lieues, en suivant la vallée de la Sienne, il existe sur cette rivière 18 moulins. De Gavray au pont de la Roque, la pente est beaucoup moindre puisque sur un développement de 31100 mètres la Sienne présente une chute totale de 24, 50 mètres. Dix moulins utilisent une partie de cette pente (environ 16 mètres de chute effective). Le reste existe en lit de rivière et doit être racheté en même temps que la chute utilisée par des écluses et des barrages. A cet effet il suffira de construire seulement dix écluses chacune correspondante à un moulin. Huit écluses auraient pu suffire mais il aurait fallu détruire deux moulins (ceux de Valencey et de la Nation) et l'indemnité à payer jointe aux dépenses pour creusement du lit auraient occasionné une dépense plus grande que celle de la construction de ces deux écluses dont les chutes et par conséquent les hauteurs des bajoyers sont très faibles. Aucun moulin ne sera donc détruit ni même privé de ses voies d'accession parce que des ponts seront placés sur les musoirs d'aval des écluses partout où leurs canaux de dérivation interrompt les communications. On a évité la construction d'une écluse à grande chute et de la fondation très difficile en joignant le canal de la Sienne à celui de la Soulles, en amont de l'écluse de la Roque qui servira à la fois aux deux canaux et rachètera pour celui de la Sienne une chute de 2, 50 mètres créée par un barrage qui devra être établi à environ 450 mètres en amont du pont de la Roque. Toutes les écluses seront placées sur des canaux de dérivation dont le profil transversal aura une largeur de è mètres en plafond et des talus dressés à l'inclinaison ordinaire d'un et demi de base pour un de hauteur.

L'avant-projet pour la canalisation de la partie de la Sienne comprise entre Gavray et le pont de la Roque est rédigé sous la date du 23 août 1841 et présenté le 3 septembre 1842. Une enquête a eu lieu en 31 juillet 1842. Diverses modifications sont demandées le 3 septembre 1842 par le Sous-secrétaire d'état des travaux publics, notamment l'élaboration d'un cahier des charges et de tarif. Les localités concernées sont invitées, suite à la dépêche ministérielle du 9 décembre 1842, par le Préfet de la Manche à s'exprimer sur les subventions qu'elles seraient prêtes à voter pour assurer le succès de la concession. La vallée de la Sienne ayant été inondée jusqu'en mai 1842, il n'a été impossible de faire les sondages pour connaître la nature des terres à fouiller pour l'ouverture des dérivations, l'approfondissement des biefs. Les résultats ne furent connus qu'à partir du 19 juillet 1842. Le coût des opérations est évalué par l'ingénieur à 900 000 francs dont 673 000 francs pour les travaux et 187 000 pour les indemnités. Ce projet est examiné par le Conseil général des Ponts-et-chaussées le 9 décembre 1842 est renvoyé à l'administration départementale pour être modifié par les ingénieurs avant d'être examiné par le ministre des travaux publics. Un ajournement de l'exécution de la canalisation de la Sienne entre Gavray et le pont de la Roque est demandé. L'ingénieur en chef, monsieur Méquet, propose qu'il soit limité à la portion comprise entre le pont de Hyenville et le pont de la Roque, c'est-à-dire sur une longueur de 5100 mètres au lieu des 23800 mètres initiaux. Indépendamment du projet de canalisation, d'autres études sont entreprises par l'ingénieur Trit pour étudier la canalisation de la Sienne en amont de Gavray et sa jonction possible avec la Vire à Pont-Farcy. Ces résultats sont transmis aux autorités le 30 juillet 1845. Ils se divisent en quatre dossiers : 1° la partie comprise entre Regnéville et le pont de la Roque, 2° celle comprise entre le pont de la Roque et Gavray, 3° la section entre Gavray et Villedieu et enfin, le 4° point concernant la jonction entre Villedieu et Pont-Farcy. Le Conseil général de la Manche rappelle l'importance et l'urgence de la canalisation de la Sienne dont les études pour la partie comprise entre Gavray et Villedieu sont fort avancées et ne nécessitent plus qu'un travail de cabinet. Le dossier pour la partie comprise entre Gavray et le pont de la Roque est régularisé et sera communiqué au Conseil général qui a voté la somme de 60 000 francs. Le travail présenté en 1846 par l'ingénieur en chef, monsieur Méquet, est une nouvelle fois revu et complété par les ingénieurs qui persistent dans leurs conclusions négatives compte tenu des difficultés qui seraient rencontrées. Un article de journal, pour le moment inconnu (extrait du fonds René Asselin aux archives départementales de la Manche), sous le titre « **le port de Gavray** » traite à nouveau du projet dans le cadre du centième anniversaire « *il y a cent ans, fut dressé un projet de canalisation de la Sienne entre Gavray et le pont de la Roque. Il s'agissait de faciliter le transport dans le canton de Gavray de la tangue et de la chaux fabriquée à Montchaton, au pont de la Roque. A Hyenville la chaux était très employée en agriculture : pour la tangue, des milliers de voitures ne cessaient de sillonner les routes pour l'emporter aux exploitations. On espérait aussi transporter par le canal, les bois, les céréales, les fourrages, les pierres à bâtir. Les lignes du projet : de Gavray au pont de la Roque, soit une longueur de 31 kilomètres, la Sienne présente une différence de niveau de 24 mètres. Dix écluses, des barrages devaient avec les 10 moulins établis racheter cette pente. Aucun moulin n'était détruit ; ceux de Valençay et de la Nation avaient été menacés, mais la construction de 2 écluses avait été jugée moins onéreuse que la suppression des moulins. Les nombreuses sinuosités de la Sienne obligeaient à faire de multiples redressements, le trajet passait de 31 kilomètres à 23. Les écluses placées sur des canaux de dérivation devaient avoir 20, 50 m de longueur et 4, 20 m de largeur avec une profondeur d'eau de 1, 30 m à l'étiage dans les dérivations. Le canal de la Sienne était joint à celui de la Soulles en amont de l'écluse de la Roque. Les transports devant être faits par de grands bateaux halés par des chevaux : deux chemins de halage de 3 mètres de largeur étaient prévus, permettant de suivre les sinuosités, le déplacement du cheval et même la direction du vent. Modifications aux ponts : six ponts existaient sur la Sienne, celui de Hyenville seul devait être modifié : la grande arche n'ayant que 3 mètres 50 de largeur devait être élargie et portée à 4, 50 mètres. Les grilles à barreaux serrés, qui fermaient presque constamment les arches du pont neuf de Montchaton, devaient être enlevées. Ainsi disparaissait le monopole de la pêche qui existait au profit du propriétaire de ces grilles. Les ports : six ports devaient être créés : au pont de Hyenville, au pont de Quettreville, près du ruisseau de Rovins, au pont de Cérences, au pont Rouge, et enfin à Gavray. Celui-ci devait être le plus important présentait une longueur de 200 mètres, une largeur de 20 mètres, le long d'un bassin de 25 mètres de largeur. Les dépenses étaient évaluées à 900 000 francs soit 200 000 francs pour achat de terrain, 625 000 francs pour travaux, et 75 000 francs d'imprévus. La construction d'écluses n'était pas envisagée, on demandait aux meuniers de faire le service moyennant rétribution. L'établissement des chemins de fer, le développement accordé à l'entretien des routes, devait faire ajourner ce projet et amener en même temps la ruine du petit canal de la Soulles qui avait tant contribué à la prospérité de Regnéville et Coutances* ».

Journées européennes du patrimoine: temples du Chefresne

Les temples seront accessibles au public au cours des deux journées. Le site se compose de deux temples, l'un : le petit temple, bâti au début du XIXe (1817-1824) pour rassembler la communauté protestante. Il a conservé son mobilier ancien et se trouve entièrement restauré en 2010-2011. Le second, œuvre inachevée, dont l'édification commença en 1847, abandonné, entièrement cristallisé dans ses ruines posées au sommet du vallon face au mont Robin. Un petit cimetière réservé aux Protestants dans un cadre de bocage. Une petite exposition évoquera le patrimoine protestant existant de Basse-Normandie. Les accès sont faciles. Une aire de stationnement est disponible, et les visites seront gratuites. Une permanence et des visites commentées seront proposées à ceux qui le souhaitent . Ouverture sur les deux jours : samedi et dimanche : 10-12 et 14-18 heures. Accès handicapés.

Franchir la Sienne à Sainte-Cécile

Le cadastre napoléonien de sainte-Cécile, tiré en 1819, montre la commune de Sainte-Cécile traversée telle qu'elle l'est aujourd'hui par la route de Villedieu à Vire, en une longue ligne droite. L'aménagement de cette voie à la fin du XVIIIe siècle provoqua la réaction des habitants de la paroisse qui se virent privés de l'accès au gué de la dîme, interrompu par les remblais. Deux ponts rejoignaient les rives de la Sienne à Sainte-Cécile : le pont aux celliers et les ponts de Beslon en limite de territoire entre Saint-Fraguaire, Beslon et Sainte-Cécile. Deux autres franchissements étaient possibles en période de faible débit d'eau : le gué de la dîme, qui comme son nom l'indique permettaient aux paroissiens d'aller déposer leur contribution en nature dans les bâtiments prévus à cet effet et les planches des carreaux situées entre Sainte-Cécile et Saint-Aubin-des-Bois. Le plan cadastral du XIXe permet de découvrir un aménagement parallèle à la voie, juste après l'église, en direction de Villedieu qui fut sans doute l'objet des protestations.

Le document extrait de la série C4011 des archives départementales du Calvados présente cinq interventions successives : A - pétition des habitants de la paroisse datée du 20 juin 1784 à laquelle s'ajoute : B- celle du curé datée du 24 juin suivant et enfin C- l'intervention non datée et peut-être du même jour, du seigneur de Sainte-Cécile.

Ces pétitions amènent une ordonnance de la part de l'intendant datée du 30 juin 1784 et à laquelle réagissent les services ledit jour (D) puis le 15 juillet (E) pour les ordres donnés et le 23 juillet 1784 (F) pour rendre-compte à l'intendant.

A) A-Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Caen, supplie humblement les habitants de la paroisse de Sainte-Cécile, section de Vire, et vous remontrent que leur paroisse est coupée en deux parties égales par la rivière de Sienne qui passe au milieu, les deux parties n'ont de communication que par le gué la disme qui en bas du chemin de la Rüe Cochin, aujourd'hui lad communication est totalement interceptée par la grande route qui a coupé le chemin de ladite rüe occasionné par un remblais considérable ce qui la rend inaccessible. Jusqu'à ce jour les propriétaires des terres voisines (-) au public de passer sur leurs pièces de terre, mais aujourd'hui le refuse (-) ce qui met la majeure partie des paroissiens dans le plus grand embarras, les uns ont des terres labourables, les autres des prairies qu'ils ne peuvent dépouiller faute de chemin. Il y a même un village entier qui n'a aucune issue au grand chemin, pour quoi ils ont été conseillés d'avoir recours à votre justice ordinaire. A ce qu'il vous plaise Monseigneur, vu l'énoncé de la présente, résoudre favorablement notre requête le plus promptement possible pour que messieurs les ingénieurs de Vire fassent faire le branchement de la rue dite Cochin à la grande route et rétablissent la communication de manière que nous puissions enlever nos foins et grains de la présente récolte, ce qui peut se faire aisément par la proximité des terres nécessaires au remblai, ce qu'accordant vous rendrez justice. Fait et présenté le 20 juin 1784. Signatures.

Association de sauvegarde
et de valorisation
du patrimoine
en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

B-Représente humblement le sieur curé de Sainte Cécile que le chemin intercepté lui cause un grand dommage pour l'exploitation de ses dixmes, étant le seul qui conduise au presbytère, et étant actuellement obligé de prendre un détour de plus d'une lieue. En foi de quoi j'ai signé le 24 juin 1784. Foisil curé.

C-J'ai soussigné Messire François de Saint Germain chevalier seigneur du lieu et patron de Sainte Cécile ai l'honneur de représenter que la communication interceptée me porte préjudice notable, à moi et à mes fermiers, étant dans le plus grand embarras pour tirer

nos foins ainsi que les grains si la communication n'est pas ouverte, ce qui nous obligerait de faire un circuit de plus d'une lieue et demie pour aller à quatre pièces de terre de la maison des fermiers. En foi de quoi, j'ai signé. De Saint Germain.

D-Renvoyé à l'ingénieur en chef servant près de nous pour vérifier et nous fournir son rapport et attendu que l'objet parait requérir acuité. Nous l'autorisons dans ce cas à faire établir le passage nécessaire pour l'enlèvement des récoltes si cet objet de dépense n'excède pas 100 livres. A Caen, 30 juin 1784.

Généralité de Caen : Ponts et chaussées et autres ouvrages publics. Département de Vire et Mortain. N° 92

E-Nous ingénieur du roi pour les ponts et chaussées, ports maritimes et autres ouvrages publics de la généralité de Caen, au département de Vire et Mortain, avons en conséquence de l'autorisation de monsieur l'intendant du 30 juin 1784, donné les ordres à monsieur l'entrepreneur pour la construction de la rampe demandée par les habitants de Sainte-Cécile. Nous avons arrêté sur les lieux avec ledit entrepreneur la dépense que nous avons fixée à 55 livres le 10e compris, laquelle dépense est également arrêtée sur les registres de l'entrepreneur et sur le nôtre pour éviter toute espèce de discussion lors de la reddition des comptes. A Vire le 15 juillet 1784.

F-Pour rendre compte a monsieur l'intendant de l'exécution de son ordonnance du 30 juin 1784 rendue sur la requête des habitants pour l'enlèvement de leurs récoltes. Si cet objet de dépense n'excédant pas 100 livres, l'ingénieur en chef soussigné soumet à monsieur l'intendant la copie ci-dessus du rapport de monsieur de Sainte Meurice, ingénieur de l'Election de Vire d'où il résulte que la dépense occasionnée pour la construction de la rampe en question demeure fixée à cinquante-cinq livres 10e compris, laquelle sera employée dans les comptes desdites dépenses, fait la présente année (-) l'ordonnance datée et le remboursement imputé sur les corvées en 1785. A Caen le 23 juillet 1784. Suit un croquis de la grande route, de la rue Cochin et de la rampe projetée dans lequel l'ingénieur précise « *j'ai un petit remblai pour descendre dans (-) et l'angle d'une pièce de terre sur laquelle faut prendre quelques pieds pour ouvrir le chemin dans cette partie* ». *Photo du cadastre napoléonien conservé aux archives départementales et porte du début XVIIe de ce qui pourrait être la grange à dîme.*

Association Passé Patrimoine d'Aignerville

Visite le dimanche après-midi 31 juillet 2011. J'ai répondu à l'invitation des bénévoles de l'association locale « Passé, patrimoine d'Aignerville ». La commune se situe dans le canton de Trévières. Les personnes présentes étaient : MM Sylvie Philippe, présidente de l'association, Christelle Voisin, Claudette Naniche, François de la Heudrie.

Jean Roger, devenu Jean Sainteny (29/05/1907-25/02/1978) repose en ce lieu, compagnon de la libération, fondateur d'un réseau de résistance, gouverneur, délégué au tourisme, ministre des anciens combattants. On ne peut que regretter la destruction de nombreux cippes en calcaire tendre, volontairement renversées. Elles représentent pour nombre d'entre elles un réel intérêt artistique sur la symbolique (saule pleureur, monuments funéraires diversifiés, urne ouverte, allégorie en souffrance représentant une épouse éplorée, couronnes de roses, etc.) et l'évolution de l'art funéraire et de l'histoire locale. Deux tombeaux de soldats morts pour la France reposent dans cet enclos. Ils devraient être protégés par le Souvenir français en raison même du statut de sépulture militaire qui peut leur être accordée, seuls qu'ils sont dans leur tombeau. Parmi les mesures conservatoires qui pourraient être préconisées, il y a celle qui consiste à sélectionner les cippes qui pourraient avoir un caractère pédagogique et préserver la mémoire locale ainsi que les croix de fonte. L'intérêt pour le patrimoine funéraire par les membres de cette association portera ses fruits et permettra à terme aux élus et aux habitants de s'approprier cette notion conservatoire. La nécessité de faire un inventaire peut se révéler très utile d'autant plus que la commune

dispose d'un plan de cimetière du début du XXe siècle et d'un registre des sépultures qui permet de connaître les défunts.

Texte et photographies :
Jacky Brionne